Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Le ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche

Paris, le - 6 MARS 2013

Réf. D13005083

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 6 septembre 2012, vous avez appelé l'attention du Président de la République, qui m'a chargé de vous répondre, au sujet de l'aérodrome de Francazal.

Le projet d'implantation de studios de cinéma auquel vous avez apporté votre soutien a fait l'objet d'un examen approfondi de l'État qui, en 2012, a mis en vente via une procédure d'appel d'offres les terrains situés au Sud de la plateforme qui auraient pu les accueillir. Ce projet ne constituait pas une alternative à l'aéroport mais une activité complémentaire, qui aurait pu profiter de la présence d'une piste pour faciliter son développement et les travaux cinématographiques. Malheureusement, l'appel d'offres a dû être déclaré infructueux car les propositions des candidats étaient en-deçà de l'estimation de France Domaine. Cette décision a été prise par le préfet de région, qui était responsable de cette procédure. Celle-ci était indépendante de l'appel d'offres pour la concession de l'exploitation aéroportuaire de la zone civile de l'aérodrome de Francazal, lancé par mes services.

Cet aéroport, dont l'emprise sera ainsi réduite par rapport à ce qu'était antérieurement l'aérodrome militaire, est toujours utilisé par l'armée française, qui y dispose d'une base importante (près de 900 personnes) accueillant notamment un régiment de parachutistes. Outre les activités de l'armée, de la gendarmerie et de Météo France, l'aérodrome de Francazal accueille depuis 2011 les activités industrielles de maintenance aéronautique d'Atlantique Air Industries, dont le développement et l'implantation durable sur ce site ont généré des emplois. Cette implantation réussie est emblématique du potentiel de l'aérodrome, réserve de foncier industriel en front de piste, et conforte la pertinence du maintien en état de la piste. Ce n'est pas un nouvel aéroport, mais bien une plate-forme aéronautique existante dont l'exploitation fait l'objet d'adaptations compte tenu de l'évolution des activités militaires et d'une redistribution de son foncier pour l'accueil d'activités économiques et d'affaires, tout en préservant la qualité de vie des riverains.

Monsieur Bernard GINESTE
Président du Collectif Francazal
22 rue des Bleuets
31270 CUGNAUX

Depuis 2011, un exploitant transitoire est en place pour assurer la continuité de l'activité militaire et des entreprises précitées. Il ne s'agit pas d'une expérimentation mais de prendre le temps nécessaire à la sélection d'un concessionnaire de longue durée qui saura accompagner au mieux les besoins du transport aérien et le développement économique de la région, en concertation étroite avec les collectivités concernées conformément au Plan local de redynamisation de la Haute-Garonne adopté avec elles en décembre 2011. A cet égard, un appel d'offres a été lancé en mai 2012, avec pour objectif d'optimiser l'utilisation de l'infrastructure en place et de rénover son patrimoine.

Toutes ces procédures ont été lancées à la suite de la vaste concertation qui a suivi la décision du ministère de la défense de revoir son implantation sur le site de Francazal. Cette concertation a dûment associé toutes les collectivités locales intéressées, ainsi que les associations concernées qui ont été à maintes reprises reçues par le préfet de la Haute-Garonne.

En outre, en gage de sa volonté de dialogue avec les riverains, l'Etat a renouvelé la composition de la commission consultative de l'environnement, qui offre un espace d'échange structuré sur toute question d'importance relative à l'aménagement ou à l'exploitation de l'aérodrome qui pourrait avoir une incidence sur l'environnement. De même, et toujours au titre de la concertation locale, le plan de développement des installations qui sera poursuivi par le futur exploitant pourra également donner lieu à des consultations publiques ultérieures prévues par les textes selon l'importance et la nature des travaux.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma sincère considération.

Frédéric CUVILLIER